

Un permis est requis pour la construction de tout bâtiment complémentaire à l'habitation.

Coût: Le coût du permis est de 50 \$.

Définition:

Espace abrité, non exploité commercialement et aménagé de façon à permettre le remisage des automobiles utilisées par les occupants du bâtiment principal. Un garage privé peut être attenant ou intégré au bâtiment principal ou isolé de celui-ci.

Caractéristiques:

Un seul garage (isolé, attenant ou intégré) est permis par terrain (sauf exception de la sous-section 7.2.4 du règlement de zonage)

Un garage peut être installé dans les cours latérales et arrières seulement.

Un garage peut être également attenant ou intégré à un bâtiment principal. Il doit s'intégrer harmonieusement à l'architecture du bâtiment et ne doit pas excéder la superficie maximale prescrite pour un garage privé.

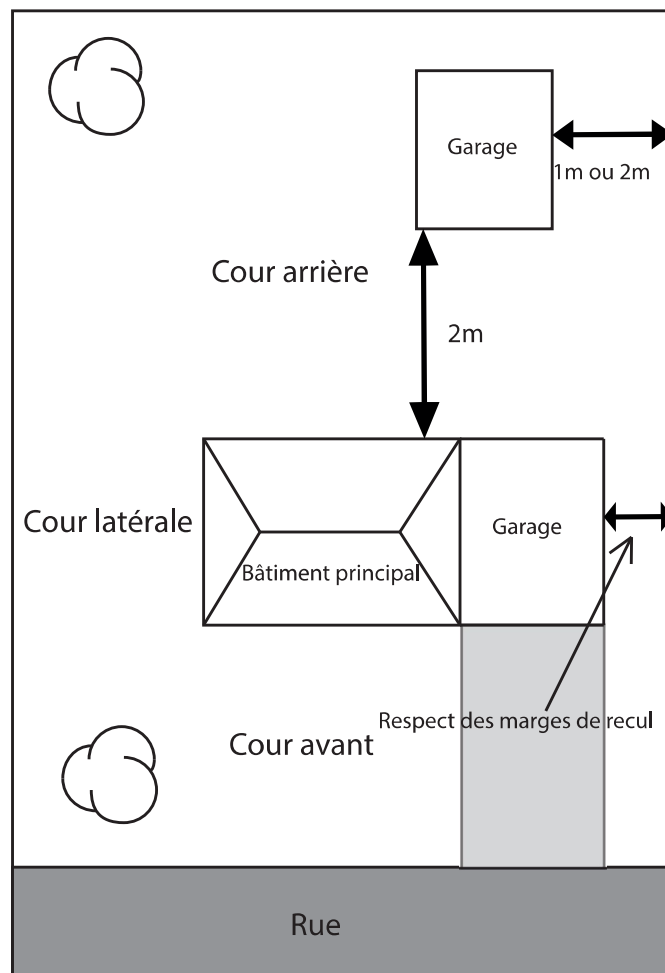
Localisation:

Un garage isolé peut être installé à au minimum 1 mètre des lignes de terrain dans le cas où le mur du bâtiment n'a pas d'ouverture (porte, fenêtres).

Dans le cas où il y a une ouverture, la distance est portée à 2 mètres.

La projection vertical des avant-toits (ou saillies) doivent être à au moins 60 centimètres des lignes de terrains.

Un garage attenant doit être à au moins 2 mètres des lignes de terrain et un garage intégré doit respecter les marges de reculs applicable au bâtiment principal.



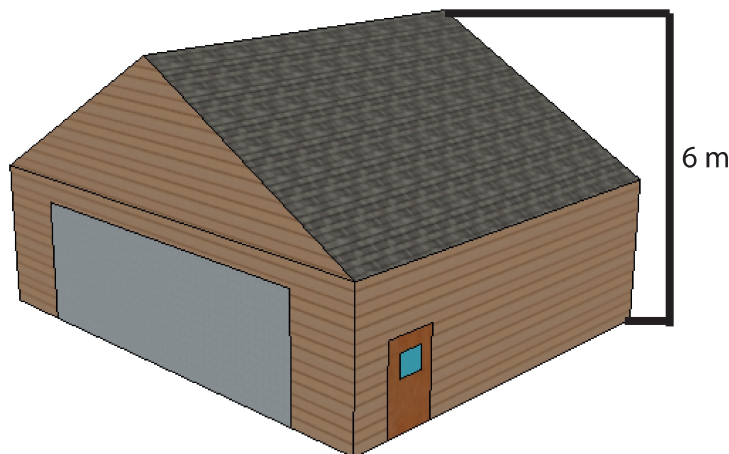
Hauteur:

La hauteur maximale pour un garage est de 6 mètres. Par contre, si la hauteur du bâtiment principal est de moins de 6 mètres, le garage ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Superficie maximale:

La superficie maximale pour un garage varie en fonction de la superficie du terrain. Prendre note également qu'il y a une superficie maximale pour tous les bâtiments complémentaires ainsi qu'un indice d'occupation du sol pour chaque zone à ne pas dépasser.

Lorsqu'un terrain a moins de 1 500 mètres carrés, un garage ne peut être plus grand que le bâtiment principal.



Superficie du terrain	Superficie maximale
Moins de 1 000 m ²	75 m ²
1 000 à 1 500 m ²	85 m ²
Plus de 1 500 m ²	130 % de la superficie totale au sol du bâtiment principal

Documents à fournir pour la demande de permis :

- ☐ Formulaire de demande de permis
- ☐ Plan indiquant la position du futur bâtiment sur le terrain (en incluant les distances)

Note: Si le bâtiment est à moins de 1 mètre des marges prescrites et que le bâtiment est sur une fondation fixe, le plan doit être préparé par un arpenteur-géomètre.

- ☐ Croquis montrant le garage à construire